

Impact environnemental du budget général de l'État Béninois exercice 2024

Environmental impact of Benin's general government budget for fiscal year 2024

Précieux Christian BEHANZIN, (Doctorant)

*Laboratoire d'Anthropologie et Sociologie de la Dynamique Environnementale,
Educationnelle, Rurale et du Genre (LASDEERG), Département de Sociologie-Anthropologie
(DSA), Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS),
Université d'Abomey-Calavi (UAC), Abomey-Calavi, Bénin*

Jadix Esther SAÏNOU, (MSc)

*Laboratoire d'Hygiène, d'Assainissement, d'Ecotoxicologie et de Santé Environnementale
(HECOTES), Centre Interfacultaire de Formation et de Recherche en Environnement pour le
Développement Durable (CIFRED),
Université d'Abomey-Calavi (UAC), Abomey-Calavi, Bénin*

Edouard Prince Nonviho HOUNKPONOU, (PhD)

*Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (CBRSI), Ministère de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Cotonou, Bénin*

Lucien AGBANDJI, (PhD, Maître de Conférences des Universités)

*Laboratoire d'Anthropologie et Sociologie de la Dynamique Environnementale,
Educationnelle, Rurale et du Genre (LASDEERG), Département de Sociologie-Anthropologie
(DSA), Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS),
Université d'Abomey-Calavi (UAC), Abomey-Calavi, Bénin*

Adresse de correspondance :	Ecole Doctorale Pluridisciplinaire Espaces Cultures Développement Université d'Abomey-Calavi Bénin (Abomey-Calavi) Code postale: 01 BP 526 Tél.: +229 21 36 11 19 · Email: ycireip.uac@uac.bj
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude et ils sont responsables de tout plagiat dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	BEHANZIN, P. C., SAINOU, J. E., HOUNKPONOU, E. P. N., & AGBANDJI, L. (2024). Impact environnemental du budget général de l'État Béninois exercice 2024. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 5(7), 129-154. https://doi.org/10.5281/zenodo.12682788
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: April 24, 2024

Accepted: July 05, 2024

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 5, Issue 7 (2024)

www.ijafame.org

Impact environnemental du budget général de l'État Béninois exercice 2024

Résumé :

Le budget général de l'État est un document établi par le gouvernement et voté par le parlement qui prévoit et définit les dépenses et les recettes que l'État a le droit d'engager et de percevoir pour l'année à venir. Celui du Bénin pour l'exercice 2024 a été alloué avec l'objectif de poursuivre la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement 2021-2026. Cependant, et parce que ce programme d'actions s'arrime parfaitement avec les objectifs du développement durable, il est important d'analyser les impacts de ce budget sur les composantes environnementales afin d'identifier les domaines où des améliorations peuvent être apportées pour une meilleure prise en compte de l'environnement. L'analyse qui se fonde sur une approche mixte de collecte de données (qualitative et quantitative) révèle des défis majeurs tant dans le processus budgétaire que dans l'exécution du budget. Par ailleurs, bien que le budget de l'exercice 2024 alloue une part importante aux dépenses en capital pour des projets liés à l'environnement, aux changements climatiques et à l'aménagement du territoire, il n'en demeure pas moins que les ressources rendues disponibles par le budget de l'État ne sont pas suffisantes pour impulser le développement socioéconomique durable tant attendu¹. Il convient alors de mobiliser davantage de ressources auprès non seulement des partenaires au développement, mais aussi et surtout du secteur privé, pour appuyer les ambitions nationales de façon générale et la prise en compte de la dimension environnementale en particulier dans la planification et l'exécution budgétaire. Enfin, il semble être utile de réaliser comme cela est le cas depuis 2019 pour le genre², une note d'analyse de la sensibilité environnementale du budget général de l'État.

Mots clés : budget de l'état, impact environnemental, gouvernance, politiques publiques, développement durable.

JEL Classification : H23, H41, Q51, Q56, Q58

Type du papier : Recherche Empirique

Abstract :

The State's general budget is a document drawn up by the government and voted by parliament, which forecasts and defines the expenditure and revenue that the State is entitled to incur and collect for the coming year. Benin's budget for fiscal year 2024 was allocated with the aim of continuing to implement the Government Action Program 2021-2026. However, as this action program is perfectly in line with the objectives of sustainable development, it is important to analyze the impact of this budget on environmental components, in order to identify areas where improvements can be made to better take the environment into account. The analysis, based on a mixed approach to data collection (qualitative and quantitative), reveals major challenges both in the budget process and in budget execution. Moreover, although the budget for the 2024 financial year allocates a significant share to capital expenditure for projects linked to the environment, climate change and land use planning, the fact remains that the resources made available by the State budget are not sufficient to drive the long-awaited sustainable socio-economic development. More resources should then be mobilized not only from development partners, but also and above all from the private sector, to support national ambitions in general and the consideration of the environmental dimension in particular in budget planning and execution. Finally, as has been the case since 2019 for gender, it would be useful to produce a note analyzing the environmental sensitivity of the State's general budget.

Keywords: state budget, environmental impact, governance, public policies, sustainable development

Classification JEL : H23, H41, Q51, Q56, Q58

Paper type: Empirical Research

¹ Le Bénin fait face à un déficit de financement important pour faire face aux effets du changement climatique, estimé à au moins 910 millions USD par an : <https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-de-louest-republique-du-benin/perspectives-economiques-au-benin>

² https://finances.bj/wp-content/uploads/2024/03/Budget_2024_Sensibilite%CC%81-au-genre-V23-01.pdf

1. Introduction

Le budget de l'État fait référence aux dépenses et aux recettes du gouvernement central d'un pays pour une période donnée, généralement une année civile (F. Huart, 2016). Ce budget est élaboré par le gouvernement et soumis à l'approbation du parlement ou d'une institution similaire. Il est selon Jacques Rueff (1896-1978) cité par M-P Chélini (2001) le reflet des options économiques et sociales du gouvernement et permet d'assurer l'équilibre financier de l'État tout en contribuant à la réalisation des objectifs de croissance, de stabilité et de justice sociale. **Outil essentiel de gestion des finances publiques et de mise en œuvre des politiques gouvernementales** (M. Baslé, 2019), son élaboration et son suivi sont des processus complexes qui impliquent souvent des négociations politiques et des compromis entre différentes parties prenantes (M. Benzerafa-Alilat, D. Lamarque & G. Orange, 2022). Il suit en outre des règles précises de présentation et de vote qui permettent selon Léon Say (1826 - 1896) cité par M. Larhant (2016) de retracer, de manière lisible et sincère, l'intégralité des recettes et dépenses de l'État. Il est prévu par un document officiel appelé la loi de finances (MEF, 2024).

En vue de respecter ses engagements sur le plan international, le Bénin s'est engagé depuis plus d'une décennie dans un vaste processus de **réformes** des finances publiques, afin d'assainir et de renforcer le système de gestion de ses ressources publiques, dans le but de réussir la mise en œuvre des politiques de développement (GIZ, 2023). Suite à l'adoption de la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances, le cadre d'élaboration et d'exécution de la loi de finances a été par exemple formaté, afin de favoriser la migration vers une préparation et une exécution du budget de l'État en **mode programme (budget-programme)** au Bénin (MEF, 2024). Ce mode exige désormais que les crédits budgétaires soient répartis entre des « programmes » et associés respectivement à des politiques publiques clairement définies dans une perspective de moyen terme et dont la mise en œuvre relève d'un ministère. Il exige de fait que chaque ministère assure l'élaboration d'un Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), d'un Projet Annuel de Performance (PAP) et d'un Rapport de Performance pour le programme budgétaire qui est de son giron. En outre, à l'intérieur du budget de chaque ministère, il y a un **programme support** en soutien aux programmes métiers qui découlent des politiques publiques : le Programme Pilotage et Soutien aux Services (PPSS). Pour la gestion 2024, à titre illustratif, les crédits ouverts pour la mise en œuvre des politiques publiques sont articulés autour, pour les ministères, de 80 programmes budgétaires ; et, pour les institutions de l'État et budgets annexes, de 15 dotations conformément à la nomenclature de présentation des dépenses du budget de l'État.

Tout comme dans la plupart des autres pays de l'Afrique de l'Ouest (Le Centre Parlementaire, 2013), le **processus budgétaire** au Bénin comprend essentiellement quatre grandes étapes : la préparation du budget par l'exécutif ; l'examen et le vote par le Parlement ; l'exécution par le gouvernement ; et le contrôle et la vérification par les institutions de contrôle. La finalité de ce processus est d'avoir comme indiqué par T. Lepinay (2022) un budget de l'État dont les chiffres et informations sont complets, exacts, transparents, mesurables et reflètent fidèlement la réalité financière de l'État au moment de son élaboration.

La référence au « **développement durable** » est désormais incontournable dans les discours qui entendent traiter des politiques publiques (G. Dossou, P. Behanzin & J. Saïnou, 2021); alors même que ces politiques dites publiques ne peuvent être mises en œuvre sans les ressources du budget de l'État. L'adoption de la loi de finances pour la gestion 2024 le 08 décembre 2023 par la représentation nationale et sa promulgation par le Président de la République le 20 décembre 2023, lui confère le caractère exécutoire. La loi de finances pour la gestion 2024 est équilibrée, en ressources et en charges, à la somme de **3 199, 274 milliards de francs CFA**. Elle est composée de recettes et de dépenses budgétaires, de ressources et de charges de trésorerie ainsi que de recettes et de dépenses des comptes spéciaux du Trésor. Les recettes budgétaires sont

évaluées à 2 076 milliards de francs CFA en augmentation de 236,000 milliards par rapport à celles de 2023. Quant aux dépenses budgétaires, elles s'élèvent à 2 551,700 milliards de francs CFA en augmentation de 205,300 milliards de francs CFA par rapport à la loi de finances 2023. Il en résulte des opérations budgétaires un déficit de 475,700 milliards de francs CFA représentant 3,7% du PIB contre 4,3% en 2023. À ce titre, une partie des ressources de trésorerie sera consacrée à la couverture du déficit budgétaire. Le budget de l'État, gestion 2024 **connait une augmentation de 8,8% par rapport à l'exercice 2023** et passe pour la deuxième année consécutive le cap symbolique des 3000 milliards de francs CFA.

Le budget de l'État peut avoir un impact environnemental significatif à travers les dépenses qu'il autorise et les politiques qu'il soutient (Gouvernement français, 2022). Cet impact peut être positif s'il favorise le financement des initiatives environnementales ; la mise en place de subventions et d'incitations pour encourager les entreprises et les particuliers à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement ; la mise en place d'infrastructure verte qui contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre ; la gestion durable des déchets solides ménagers, des eaux usées, des terres et des ressources naturelles ; le renforcement des capacités nationales pour une meilleure mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, etc. (L. Abdelmalki & P. Mundler, 2010). A contrario, il est également important de reconnaître que certaines dépenses autorisées par le budget de l'État peuvent avoir **des impacts environnementaux négatifs**. Des subventions ou des avantages fiscaux en faveur d'industries polluantes ; des projets d'infrastructures qui requièrent l'utilisation en grande quantité de combustibles fossiles ; le financement de projets extractifs destructeurs tels que l'exploitation minière à grande échelle ; le financement de centrales thermiques et des politiques qui favorisent de l'agriculture intensive peuvent avoir des conséquences graves sur les écosystèmes fragiles, les habitats naturels et les communautés locales. Par conséquent, il est essentiel comme indiqué par FMI (2002) que le processus budgétaire tienne compte des considérations environnementales et favorise les investissements et les politiques qui contribuent à la durabilité environnementale à long terme.

En s'appuyant sur les piliers du Plan National de Développement 2018-2025 et du Programme de Croissance pour le Développement Durable 2018-2021, les acquis du Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 et le Programme du Duo Talon-Talata, le Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026 a pour finalité d'**accélérer le développement économique et social du Bénin**. Avec un portefeuille de projets (342 au total) estimé à 12 011 milliards de F CFA (soit une hausse de 33% par rapport à l'enveloppe initiale du PAG 2016-2021), il entend renforcer la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance (Pilier 1) ; poursuivre la transformation structurelle de l'économie du pays (Pilier 2) ; et accroître durablement le bien-être social des populations (Pilier 3). Dans la droite ligne des investissements prévues dans les budgets des exercices 2021, 2022 et 2023, celui de l'exercice 2024 va en faveur de l'atteinte des objectifs qui sous-tendent les trois piliers du Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026. Ce faisant, ils devraient également contribuer à l'atteinte des objectifs adossés aux Agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine.

Si les réformes et projets en cours et à venir augurent d'un renouveau du pays en développement qu'est le Bénin, il n'en demeure pas moins que leurs mises en œuvre peuvent également induire des impacts négatifs sur les dynamiques et structures sociales d'une part et sur les **composantes environnementales** (eau, air, sol, faune, flore, établissements humains) d'autre part. Sans nier ni sous-estimer les opportunités et les retombées positives du budget de l'État sur la vie des communautés et le reclassement du Bénin dans le concert des nations du monde, cette recherche entend, prenant l'exemple du budget de l'Exercice 2024, explorer ses impacts actuels et potentiels. A noter cependant que pour assurer le financement des projets inscrits au PAG 2021-2026, le budget de l'État apporte une contribution de 3 987 milliards de FCFA soit 33, 2% du financement total (12 011 milliards de FCFA), dont 595 milliards de FCFA en 2024.

L'objectif de cette recherche est d'analyser les impacts de ce budget de l'année 2024 sur les composantes environnementales (et sociales) afin d'identifier les domaines où des améliorations peuvent être apportées pour une meilleure prise en compte de l'environnement. Cette analyse vise à fournir des informations factuelles sur les secteurs impactés, les mesures prises pour protéger l'air et l'eau, les politiques de protection de l'environnement, la gestion des déchets, la biodiversité et les mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Les résultats de cette analyse permettront de formuler des recommandations pour une meilleure intégration des préoccupations environnementales dans le budget de l'État.

2. Revue théorique

Les finances publiques environnementales se concentrent sur l'utilisation des politiques budgétaires pour atteindre des objectifs environnementaux et durables. Plusieurs théories et cadres conceptuels soutiennent cette approche, mettant en lumière comment les instruments fiscaux peuvent par exemple être utilisés pour gérer les biens publics environnementaux, internaliser les externalités négatives et promouvoir la durabilité.

Le tableau suivant présente les principales théories en relation avec les finances publiques environnementales :

Tableau 1 : Principales théories en relation avec les finances publiques environnementales

Théorie des Biens Publics	
Concept clé	Les biens publics, tels que l'air propre et les forêts, sont non-exclusifs et non-rivaux. Les individus ne peuvent pas être exclus de leur utilisation, et une personne utilisant le bien ne diminue pas sa disponibilité pour les autres.
Application	La gestion de l'environnement repose sur la fourniture de biens publics, nécessitant souvent une intervention gouvernementale pour assurer leur protection et leur maintien, car les marchés privés ne les fournissent pas de manière efficace.
Auteur et Publication de référence	Paul A. Samuelson (1954) : <i>The Pure Theory of Public Expenditure</i>
Théorie des Externalités	
Concept clé	Les externalités se produisent lorsque les actions d'un individu ou d'une entreprise affectent le bien-être d'autres personnes sans que ces impacts soient reflétés dans les coûts ou les bénéfices privés.
Application	Les finances publiques environnementales utilisent des taxes (comme les taxes sur les émissions) et des subventions pour internaliser les externalités négatives (pollution) et positives (plantation d'arbres), en alignant les incitations privées avec les coûts sociaux.
Auteur et Publication de référence	Arthur Cecil Pigou (1920) : <i>The Economics of Welfare</i>
Théorie de la Taxe Pigouvienne	
Concept clé	Proposée par Arthur Pigou, cette théorie soutient que la taxation peut corriger les inefficacités des externalités en imposant un coût équivalent aux dommages environnementaux causés par une activité.
Application	Les taxes environnementales (comme la taxe carbone) sont utilisées pour inciter les entreprises et les consommateurs à réduire les activités polluantes et adopter des comportements plus durables.
Auteur et Publication de référence	Arthur Cecil Pigou (1920) : <i>The Economics of Welfare</i>
Théorie des Choix Publics	

Concept clé	Cette théorie analyse les décisions publiques par le prisme des acteurs individuels, souvent en tenant compte de leurs intérêts personnels et de l'influence des groupes de pression
Application	Les décisions concernant les finances publiques environnementales peuvent être influencées par divers intérêts économiques et politiques, et la théorie aide à comprendre les dynamiques de ces décisions et les compromis impliqués.
Auteur et Publication de référence	James M. Buchanan & Gordon Tullock (1962) : <i>The Calculus of Consent: Logical Foundations of Constitutional Democracy</i>
Théorie des Biens Communaux (Common-Pool Resources)	
Concept clé	Introduite par Elinor Ostrom, cette théorie examine la gestion collective des ressources naturelles qui sont accessibles à tous, mais où la surexploitation par les individus peut mener à la dégradation de la ressource.
Application	Les finances publiques environnementales peuvent soutenir la gestion communautaire des ressources naturelles et la mise en place de mécanismes de gouvernance locaux pour la préservation des biens communaux.
Auteur et Publication de référence	Elinor Ostrom (1990) : <i>Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action</i>
Théorie de la Transition Écologique	
Concept clé	Cette théorie explore comment les systèmes économiques et sociaux peuvent évoluer vers des modèles durables, en intégrant des innovations technologiques et des changements institutionnels.
Application	Les politiques budgétaires environnementales, telles que le soutien aux énergies renouvelables et les subventions pour les technologies vertes, sont des outils pour faciliter cette transition.
Auteur et Publication de référence	Timothy O'Riordan & Heather Voisey (1998) : <i>The Transition to Sustainability: The Politics of Agenda 21 in Europe</i>
Théorie de la Courbe Environnementale de Kuznets	
Concept clé	Cette théorie propose qu'au cours du développement économique, la dégradation environnementale augmente jusqu'à un certain point, après quoi elle commence à diminuer à mesure que les revenus augmentent et que la société peut se permettre de financer des politiques de protection environnementale.
Application	Les finances publiques peuvent jouer un rôle crucial en investissant dans des infrastructures et des technologies qui réduisent les impacts environnementaux à mesure que les économies se développent.
Auteur et Publication de référence	Gene M. Grossman & Alan B. Krueger (1991) : <i>Environmental Impacts of a North American Free Trade Agreement</i>
Économie du Bien-être et Analyse Coût-Bénéfice	
Concept clé	Cette théorie évalue l'impact des politiques publiques sur le bien-être social en comparant les coûts et les bénéfices, en tenant compte des effets environnementaux.
Application	Les décisions budgétaires en matière d'environnement sont souvent justifiées par des analyses coûts-bénéfices qui quantifient les avantages environnementaux des politiques publiques.
Auteur et Publication de référence	Arthur Cecil Pigou : <i>The Economics of Welfare</i> (1920) Kenneth Arrow & Anthony Fisher : <i>Public Investment, the Rate of Return, and Optimal Fiscal Policy</i> (1974) Kenneth Arrow : <i>Social Choice and Individual Values</i> (1951) Amartya Sen : <i>Commodities and Capabilities</i> (1985)
Économie Écologique	

Concept clé	Cette théorie examine l'économie en tant que sous-système de l'écosystème global, en insistant sur la durabilité et la limitation des ressources naturelles.
Application	Les finances publiques peuvent encourager des pratiques économiques qui respectent les limites écologiques par le biais de taxes, de subventions et de régulations.
Auteur et Publication de référence	Herman E. Daly (1977) : <i>Steady-State Economics</i>
Théorie des Instruments Mixtes	
Concept clé	Cette théorie suggère l'utilisation simultanée de plusieurs instruments politiques pour atteindre des objectifs environnementaux de manière plus efficace que l'utilisation d'un seul instrument.
Application	Les finances publiques environnementales peuvent combiner taxes, subventions, normes réglementaires et mécanismes de marché pour optimiser les résultats environnementaux.
Auteur et Publication de référence	Ian W.H. Parry & Wallace E. Oates (2000) : <i>Policy Analysis in Environmental Economics</i>

Source : Auteurs (2024)

Ces théories offrent un cadre pour comprendre comment les politiques budgétaires peuvent être utilisées pour gérer les défis environnementaux et promouvoir la durabilité. Elles sont essentielles pour développer des stratégies efficaces en matière de finances publiques environnementales, qui prennent en compte à la fois les aspects économiques et écologiques des défis actuels.

3. Revue de littérature

3.1. La budgétisation environnementale, une approche au service de la transition écologique des communautés et des pays

L'émergence de la budgétisation environnementale (ou budgets verts) ces dernières années reflète le souci des pays de s'appuyer sur le processus budgétaire pour faciliter la réalisation de leurs objectifs environnementaux et climatiques (M. Joder & A. Grosse, 2022). Le changement climatique, le déclin de la biodiversité et la dégradation de l'environnement ont de profondes répercussions sur notre planète, la société et l'économie mondiale (J. Saïnou, P. Behanzin & G. Dossou, 2019). Face à ce constat, les pays ont défini des objectifs nationaux et pris des engagements mondiaux en vue de protéger l'environnement et d'atténuer le changement climatique. Compte tenu de leur rôle clé dans le choix des actions publiques prioritaires et la mobilisation des ressources nécessaire à leur mise en œuvre, les budgets peuvent apporter une contribution décisive aux progrès réalisés vers ces objectifs (OCDE, 2022).

La budgétisation environnementale de l'État est un domaine qui a été abordé par plusieurs auteurs et experts en économie et en politiques publiques. Voici quelques perspectives d'auteurs sur ce sujet:

- **Herman Daly** est un économiste écologiste renommé qui a contribué de manière significative à la compréhension de l'interaction entre l'économie et l'environnement. Il met en avant à travers des travaux publiés en 1989 avec John Cobb et intitulé "*For the Common Good: Redirecting the Economy toward Community, the Environment and a Sustainable Future*" l'idée que la croissance économique doit être limitée par les limites physiques de la planète. Selon Daly, la budgétisation environnementale de l'État devrait refléter cette réalité en intégrant les coûts environnementaux dans les décisions

budgétaires, par exemple en imposant des taxes sur la pollution ou en allouant des fonds spécifiques à la conservation des ressources naturelles.

- **Joseph Stiglitz** est un économiste lauréat du prix Nobel qui s'est intéressé aux questions de développement durable et de gestion des ressources naturelles. Il souligne l'importance de l'intégration des objectifs environnementaux dans les politiques économiques et budgétaires. Selon Joseph Stiglitz, Amartya Sen & Jean-Paul Fitoussi (2009), la budgétisation environnementale devrait être axée sur la promotion de modes de production et de consommation durables, ainsi que sur l'investissement dans la recherche et l'innovation pour résoudre les problèmes environnementaux.
- Ancien Vice-Président de la Banque Mondiale, **Nicholas Stern** est un économiste britannique spécialisé dans l'économie du changement climatique. Il est l'auteur d'un rapport de référence de plus de 700 pages publié le 30 octobre 2006 sur l'impact économique du changement climatique et du réchauffement global : le « Rapport Stern ». Il y soutient que la budgétisation environnementale de l'État devrait se concentrer sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur l'adaptation aux changements climatiques. Cela pourrait inclure des mesures telles que la tarification du carbone, le soutien aux énergies renouvelables et l'investissement dans des infrastructures résilientes au climat.
- **Elinor Ostrom** est une politologue et économiste américaine de renom ; elle aura été récipiendaire du prix Nobel d'économie en 2009 pour ses travaux sur la gestion des biens communs. « *If this study does nothing more than shatter the convictions of many policy analysts that the only way to solve common pool resource problems is for external authorities to impose full private property rights or centralized regulation, it will have accomplished one major purpose* » (E. Ostrom, 1990). Elle mettait notamment l'accent sur l'importance de la gestion décentralisée et participative des ressources naturelles. Ostrom soulignait l'importance de la participation des parties prenantes locales dans la prise de décision budgétaire concernant la gestion des ressources naturelles et la conservation de l'environnement. Dans le contexte de la budgétisation environnementale et spécifiquement en Afrique, les travaux du chercheur ougandais **Godber Tumushabe** avec Overseas Development Institute (ODI) mettent en évidence la nécessité d'une budgétisation environnementale qui tienne compte des besoins des communautés locales et qui soit sensible aux réalités socio-économiques du continent.
- **Guy Peters**, un éminent politologue spécialisé dans l'administration publique, souligne l'importance de l'intégration des considérations environnementales dans le processus budgétaire de l'État. Il indique dans des travaux réalisés en 1998 avec **John Pierre** que la budgétisation environnementale devrait être une composante essentielle de la planification budgétaire et nécessite une coordination efficace entre les différents ministères et organismes gouvernementaux pour assurer une utilisation efficace des ressources financières.
- **Miriam Chikukwa**, une militante zimbabwéenne pour l'environnement, a longtemps plaidé en faveur d'une budgétisation environnementale qui intègre les perspectives des femmes et des groupes marginalisés. Elle met en lumière l'importance de prendre en compte les dimensions de genre et d'inclusion sociale dans les processus budgétaires liés à l'environnement en Afrique.
- **Robert Repetto**, économiste de l'environnement, met en avant l'idée que la budgétisation environnementale devrait être basée sur le principe de l'évaluation économique des ressources naturelles. Il soutient dans un rapport publié en 1986 par l'institut World Resources et intitulé « *Ecrémage des eaux: la recherche de rente et la performance des systèmes d'irrigation publics* », que les gouvernements devraient tenir compte de la valeur

économique des écosystèmes dans leurs décisions budgétaires et investir dans la préservation et la restauration de ces ressources naturelles.

- **Barry Bozeman**, chercheur en management et politique publique, met l'accent sur l'importance de la transparence et de la responsabilité dans la budgétisation environnementale de l'État. Il souligne tout comme l'universitaire nigérian **Said Adejumobi** que les gouvernements doivent rendre compte de manière transparente de l'utilisation des fonds publics pour l'environnement et encourager la participation citoyenne dans le processus budgétaire pour garantir une prise de décision éclairée et démocratique.
- **Vandana Shiva**, Écologiste et militante indienne, met l'accent sur l'importance de protéger les ressources naturelles et la biodiversité face à la mondialisation et à l'exploitation économique. Elle appelle dans un entretien accordé à SOL³, une association qui promeut des alternatives agroécologiques et solidaires, à une budgétisation qui promeut la souveraineté alimentaire, la protection des semences et des ressources en eau, et la préservation des savoirs traditionnels.
- **Godwell Nhamo** est un universitaire zimbabwéen dont les travaux se concentrent sur le développement durable en Afrique, y compris la budgétisation environnementale. Il soutient tout comme la chercheuse nigériane **Chinwe Ifejika Speranza** (2022) que les gouvernements doivent adopter une approche fondée sur des données probantes dans l'allocation des ressources financières pour l'environnement et évaluer régulièrement l'efficacité des politiques environnementales mises en œuvre pour s'assurer qu'elles atteignent leurs objectifs.
- **Fatoumata Keita-Ouane**, une spécialiste malienne du développement durable a travaillé sur la budgétisation environnementale en relation avec les objectifs de développement durable (ODD) en Afrique. Les conclusions de ces travaux sont similaires à ceux du chercheur camerounais **Emmanuel Nuesiri**: ils mettent en lumière l'importance de la budgétisation environnementale comme outil pour garantir la durabilité des politiques de développement en Afrique.

Ces auteurs ont tous apporté des contributions importantes à la réflexion sur la budgétisation environnementale de l'État, en mettant en avant des approches variées, mais complémentaires pour intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques budgétaires et économiques. La budgétisation environnementale de l'État devrait être selon N. Moussaoui & M. Bouzahzah (2023) intégrée dans le processus budgétaire global, basée sur une évaluation économique des ressources naturelles, transparente et responsable, et guidée par des données probantes pour garantir une utilisation efficace des ressources financières et la réalisation des objectifs de développement en général et ceux environnementaux en particulier.

3.2. Un impact environnemental non sous-estimé au Bénin

L'État béninois démontre un engagement significatif envers la gestion et la réduction de l'impact environnemental de ses projets et des budgets qui les financent. Cet engagement se manifeste à travers des politiques, des régulations, des investissements et une participation active et/ou plus accrue à des initiatives internationales, soulignant que l'impact environnemental n'est pas sous-estimé, mais est pris en compte de manière proactive et systématique. Plusieurs facteurs illustrent cette prise en compte significative de la dimension environnementale dans le développement :

- **Intégration de la Durabilité dans les Politiques Publiques** : Le Bénin a adopté des politiques et des plans qui intègrent la durabilité environnementale dans les décisions économiques et les projets de développement. Le Programme de Croissance pour le

³ <https://www.sol-asso.fr/entretien-avec-vandana-shiva/>

Développement Durable (PC2D 2018-2021), le Plan National de Développement (PND 2018-2025) et le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021-2026) mettent en avant des objectifs clairs pour réduire l'impact environnemental et promouvoir une croissance verte.

- **Cadre Réglementaire et Institutionnel Renforcé** : Le pays a mis en place des lois et des réglementations pour évaluer et gérer les impacts environnementaux des projets. La Loi-Cadre sur l'Environnement et ses nombreux décrets d'applications, par exemple, oblige les projets à passer par des études d'impact environnemental (EIE) avant d'obtenir des autorisations. Les agences comme l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) jouent un rôle clé dans la supervision et la régulation des impacts environnementaux.
- **Évaluations Environnementales et Sociales** : Elles sont au titre du Décret N° 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin obligatoires pour de nombreux projets. Ces évaluations permettent de détecter, prévenir, et atténuer les effets négatifs potentiels des projets sur l'environnement. Elles sont cruciales pour des secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, les infrastructures, le numérique, etc.
- **Financement de Projets Écologiquement Responsables** : L'État béninois s'efforce à travers divers mécanismes de mobiliser des ressources financières pour des projets qui soutiennent la préservation et la conservation de l'environnement. Le Fonds National pour l'Environnement et le Climat est par exemple accrédité auprès de plusieurs fonds internationaux (Fonds d'Adaptation, Fonds Vert Climat, etc.) ; ce qui lui permet de mobiliser davantage de ressources pour promouvoir des solutions durables tout en favorisant la croissance économique. En outre, grâce au Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM), plusieurs organisations de la société civile mobilisent également des ressources pour des actions importantes au niveau local.
- **Participation aux Initiatives Internationales** : Le Bénin participe activement à diverses initiatives internationales visant à lutter contre le changement climatique et à promouvoir le développement durable. Le pays est par exemple signataire de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, dont l'Accord de Paris, et est impliqué dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, notamment ceux liés à l'environnement.
- **Sensibilisation et Éducation** : Le gouvernement béninois investit également dans des programmes de sensibilisation et d'éducation pour encourager la population et les entreprises à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement. Des campagnes de sensibilisation sur la gestion des déchets, la protection des forêts et des écosystèmes de mangrove, et la réduction de la pollution sont régulièrement organisées.
- **Projets Pilotes et Innovations** : Le Bénin explore également des projets pilotes et des innovations pour réduire l'empreinte écologique. Cela inclut des initiatives comme l'agriculture durable, les systèmes de gestion de l'eau plus efficaces, et l'utilisation de technologies propres pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

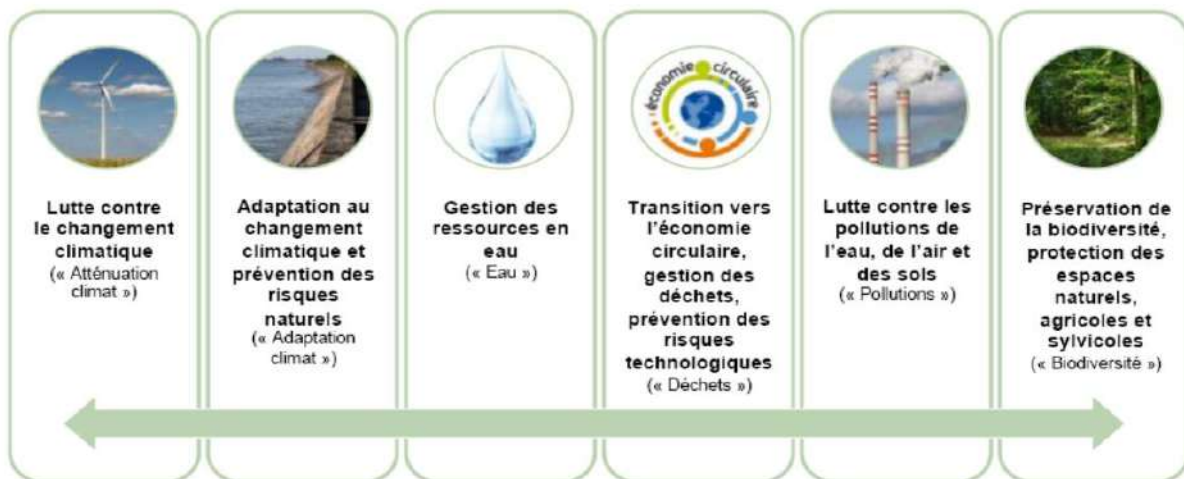
Malgré ces efforts, des défis subsistent, notamment en termes de mise en œuvre effective des réglementations et de gestion des ressources. La pression du développement économique peut parfois entrer en conflit avec les objectifs de protection environnementale. Cependant, la reconnaissance croissante de l'importance de l'environnement dans les politiques publiques est un signe positif pour le futur.

3.3. Un impact environnemental sur le budget apprécié suivant six axes

L'impact environnemental, selon P. André, G. Lanmafankpotin, J-P. Revéret *et al.*, (2020) représente l'effet positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire et permanent d'une action

humaine sur l'équilibre et la santé des écosystèmes naturels, ainsi que sur la qualité de vie des communautés qui en dépendent. Cet impact est évalué non seulement en termes de modification des ressources naturelles telles que l'eau, le sol, la faune et la flore, mais également en fonction de la durabilité des pratiques et des valeurs culturelles traditionnelles (P. Béhanzin, 2018). La gestion des impacts environnementaux implique souvent l'évaluation préalable des impacts potentiels d'une activité ou d'un projet, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'atténuation pour réduire les impacts négatifs et renforcer les impacts positifs. Des outils tels que les études d'impact environnemental (EIE) et les plans de gestion environnementale sont couramment utilisés pour évaluer et gérer les impacts environnementaux dans le cadre de projets de développement, d'infrastructures ou d'activités industrielles (A. Dumarcher, 2018). L'impact environnemental des dépenses inscrites au budget de l'État est évalué de manière multidimensionnelle, sur six axes, correspondant aux grands objectifs des politiques climatiques et environnementales, dans une visée la plus exhaustive possible, et en cohérence avec la taxonomie européenne (Gouvernement français, 2022).

Figure 1: Les six axes environnementaux du budget vert



Source : Gouvernement français, 2022

- **Biodiversité:** Cet axe évalue l'impact du budget sur la diversité des espèces et des écosystèmes. Il examine notamment les mesures de préservation, de protection et de restauration des habitats naturels ; la conservation des espèces menacées et les politiques de gestion des aires protégées. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) classe cinq grandes pressions sur la biodiversité (changement d'usage des sols, pollution, exploitation directe des ressources, changement climatique, espèces exotiques et envahissantes) dont trois se retrouvent déjà dans les autres axes du budget vert. Hormis l'impact négatif des espèces exotiques et envahissantes, considéré ici comme marginal pour les dépenses du Budget de l'État, l'axe Biodiversité est principalement considéré sous le prisme du changement de l'usage des sols dans le budget vert, ainsi que sous l'angle du prélèvement des ressources (hors champ des autres axes précités).
- **Qualité de l'air:** Cet axe se concentre sur les effets du budget sur la qualité de l'air. Il évalue les mesures de réduction des émissions polluantes, telles que les normes environnementales pour les industries et les transports, ainsi que les programmes de promotion des énergies propres.
- **Gestion des déchets:** Cet axe examine les politiques et les investissements visant à améliorer la gestion des déchets et à promouvoir l'économie circulaire. Il évalue les

efforts de réduction, de réutilisation et de recyclage des déchets, ainsi que les initiatives de traitement approprié des déchets dangereux.

- **Consommation de ressources naturelles:** Cet axe évalue l'impact du budget sur la consommation de ressources naturelles telles que l'eau, les minéraux et les combustibles fossiles. Il examine les politiques de gestion des ressources, les programmes de conservation et les mesures d'efficacité énergétique.
- **Changement climatique:** Cet axe se concentre sur les mesures visant à atténuer les effets du changement climatique. Il évalue les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les programmes d'adaptation aux changements climatiques, les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la transition vers une économie décarbonée et la séquestration du carbone par les écosystèmes, et les investissements en faveur des énergies renouvelables.
- **Eau:** Cet axe examine l'impact du budget sur la disponibilité et la qualité de l'eau. Il évalue les mesures de protection des ressources en eau, la gestion des bassins versants, la lutte contre la pollution de l'eau et les programmes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

En évaluant l'impact environnemental sur le budget selon ces six axes, il est possible de fournir une analyse exhaustive des implications environnementales des décisions budgétaires et d'orienter les politiques publiques vers un développement durable et respectueux de l'environnement.

4. Méthodologie de recherche

Le présent travail est une recherche empirique, réalisé dans une approche scientifique et rigoureuse, mettant l'accent sur l'analyse des impacts environnementaux du budget de l'État Béninois pour l'année 2024. Ainsi, il combine les techniques qualitatives et quantitatives de collecte de données.

4.1. Outils de collecte des données et caractéristique de l'échantillon

L'approche qualitative prend en compte la revue documentaire et l'entretien alors que celle quantitative prend essentiellement en compte l'enquête. Ces différentes techniques sont développées avec leurs outils spécifiques que sont respectivement la fiche de lecture, le guide et le questionnaire. De façon spécifique, une revue documentaire approfondie du budget de l'État (2024 et années précédentes), des projets du programme d'actions du gouvernement, des politiques environnementales existantes et des cadres (institutionnels et juridiques) qui soutiennent et supportent ces politiques est réalisée. Des entretiens sont par ailleurs également menés avec des experts et des acteurs concernés par les politiques publiques au Bénin afin de recueillir des informations supplémentaires. Le questionnaire est quant à lui administré à cent (100) contribuables choisis de façon aléatoire dans des Centres des Impôts des Petites Entreprises (CIPE) des départements du Littoral et de l'Ouémé.

4.2. Outils de traitement et d'analyse des données

Les questionnaires sont dépouillés manuellement, codifiés, saisis au logiciel Excel en vue de leur analyse ; ceci a permis la détermination des pourcentages et l'obtention de graphiques indispensables pour faire parler les données. En ce qui concerne les données issues des entrevues avec les informateurs clés, elles sont dépouillées, classées par thématique et suivant les objectifs de l'étude. Elles sont par la suite structurées en catégories de réponses qui présentent des caractéristiques ou des tendances semblables. La nouvelle version du logiciel Nvivo a à cet effet été utilisée.

4.3. Cadre d'analyse

Suivant les principes méthodologiques de la budgétisation environnementale de l'État et notamment le cadre présenté en 2019 par l'OCDE dans son rapport intitulé « *Green Budgeting: Towards a Common Framework* », des indicateurs spécifiques sont utilisés pour évaluer les impacts du budget de l'État exercice 2024 sur les composantes de l'environnement tels que l'air, l'eau, le sol, la faune, la flore et les établissements humains au Bénin.

5. Résultats et discussion

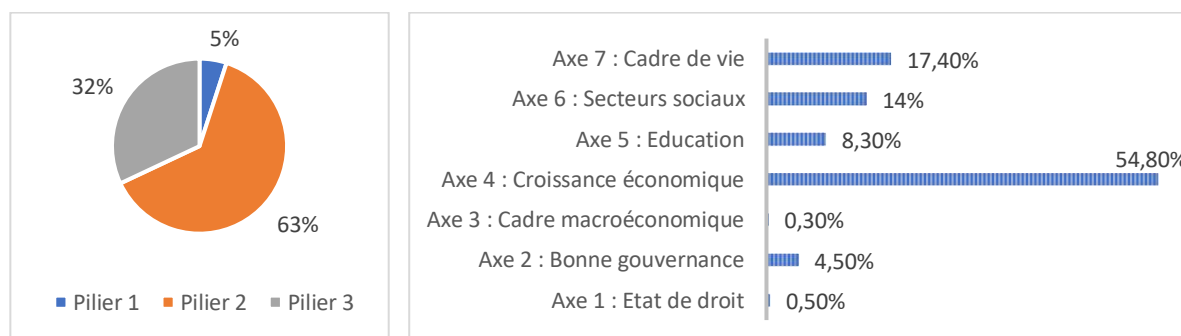
5.1. Résultats

5.1.1. La sensibilité environnementale du Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026 et du budget de l'État Exercice 2024

Dans "The Limits to Growth", Donella Meadows, Dennis Meadows et Jørgen Randers ont mis en évidence les conséquences de la croissance économique incontrôlée sur l'environnement et les ressources naturelles. Leur analyse dans ce rapport publié en 1972 a influencé la manière dont les décideurs abordent la sensibilité environnementale des politiques publiques mises en œuvre dans les pays. Elles tiennent beaucoup plus compte aujourd'hui plus qu'hier de l'interdépendance qu'il existe selon Arne Naess (1973) entre systèmes naturels et humains; ce qu'il appelle « écologie profonde ». La sensibilité environnementale d'un projet ou d'un programme fait référence à la manière dont celui-ci peut affecter l'environnement qui l'entoure, tant négativement (R. Carson, 1962) que positivement. Analyser la sensibilité environnementale d'un projet ou programme revient selon un agent de la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable à *simplement identifier et examiner ces impacts potentiels sur les écosystèmes, les ressources naturelles, la biodiversité, la qualité de l'air, de l'eau et du sol, ainsi que sur les communautés humaines* ; ce qui converge avec le cadre d'analyse retenu pour la présente recherche.

Visant à accélérer le développement économique et social du Bénin, le PAG 2021-2026 s'articule autour de trois piliers et sept axes stratégiques, desquelles émergent plusieurs centaines de projets phares et prioritaires. Le portefeuille des projets du PAG 2021-2026 comporte 342 projets pour un montant cumulé de 12 011 milliards F CFA, dont 189 projets en cours (PAG 1) et 153 nouveaux projets. Il est estimé à 12 011 milliards de F CFA, soit une hausse de 33% par rapport à l'enveloppe initiale du PAG 2016-2021 estimée à 9 039 milliards de F CFA. Les graphiques ci-dessous présentent les répartitions du coût du PAG 2021-2026 suivant les piliers et les axes.

Figure 2 : Répartitions du coût du PAG 2021-2026 suivant les piliers et les axes



Source : Auteurs (2024)

Pour Monsieur A. rencontré à Sèmè-Podji:

« Le PAG, comme tout programme de développement ne peut être accepté par tout le monde, et ne peut encore moins répondre aux besoins prioritaires de tout le monde chacun ayant ses priorités. Ce qui y est prévu, tente juste de répondre aux aspirations d'une certaine majorité, qui très certainement est connue des gouvernants. Nous on suit juste, avec l'espoir de voir tout ce qui y est prévu de bon se concrétiser et que tout ce qui y est de mauvais échouent. Je pense qu'à mon niveau je joue ma partition pour que ce que je souhaite se concrétise. ».

Sur les composantes environnementales que pourraient toucher les projets du PAG 2021-2026, Madame B. indique que :

« Les projets de construction de routes, je parle du projet Asphaltage en particulier, ils sont importants et apportent beaucoup de bonnes choses pour nous tous, mais si on n'y prend pas garde, le temps des constructions, les engins lourds déplacés constamment et qui utilisent de l'essence et du gasoil pourraient polluer l'air que nous respirons. Aussi, les aménagements qui viennent avec ces routes induisent la coupe de certains grands arbres qui ont des intérêts particuliers ; et la plupart du temps ce qu'ils plantent n'a l'air de rien debout. C'est une grosse perte. »

Le tableau présenté en Annexe 1 expose les composantes du milieu potentiellement affectées négativement par les activités de quelques principaux projets du PAG 2016-2021. En effet, dans le cadre opérationnel de ce dernier intègre, plusieurs infrastructures seront construites : route, école, bâtiments administratifs, stades, ouvrages d'assainissement, marchés, centres de santé, centrales électriques, etc. De même, plusieurs aménagements sont prévus. Monsieur C. dicit d'ailleurs à ce sujet ce qui suit :

« Depuis 2017, le pays est en chantier, nous cassons et reconstruisons tout ce qui doit l'être. Une vision claire et des actions coordonnées pour faciliter aux communautés l'accès aux services les plus essentiels. Casser n'est jamais facile ou sans conséquences, mais en vrai, et comme on le dit, nous ne pouvons pas faire des omelettes sans casser des œufs. Toutes les grandes nations ont pris par là. Et donc, cassons seulement. »

Ces projets peuvent affecter selon Madame D, Enseignante Chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi, différentes composantes de l'environnement, et ce de diverses manières, notamment :

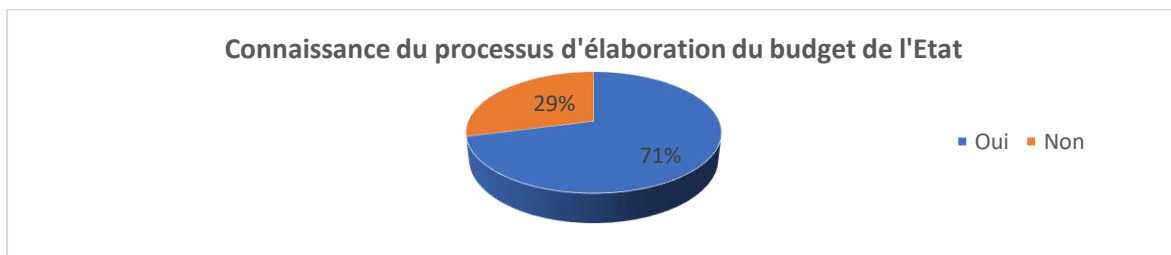
- **Habitat naturel :** La construction d'infrastructures telles que des routes, des ponts ou des bâtiments peut entraîner la perte ou la fragmentation de l'habitat naturel, affectant les écosystèmes locaux et la biodiversité. Cela peut entraîner des conséquences graves sur les populations animales et végétales qui dépendent de ces habitats.
- **Qualité de l'air:** Les activités de construction, en particulier l'utilisation d'équipements lourds et de véhicules diesel, peuvent entraîner des émissions de poussières et de polluants atmosphériques, contribuant à la pollution de l'air dans les zones environnantes et à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.
- **Qualité de l'eau:** Les chantiers de construction peuvent générer des eaux de ruissellement contenant des sédiments, des produits chimiques et des débris, pouvant contaminer les cours d'eau et les nappes phréatiques à proximité, compromettant ainsi la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes aquatiques.
- **Sol et végétation:** L'excavation des sols, le défrichage des terres et la compaction des sols associés à la construction d'infrastructures peuvent perturber les équilibres écologiques, affectant la fertilité du sol, la croissance des plantes et la capacité de régulation hydrologique.
- **Paysages et caractère visuel:** Les infrastructures construites peuvent altérer les paysages naturels, modifiant la perception visuelle de l'environnement et entraînant une dégradation esthétique des zones environnantes.
- **Bruit et perturbations:** Les activités de construction peuvent générer du bruit excessif et des perturbations pour les communautés locales et la faune avoisinante, perturbant les activités quotidiennes, le comportement animal et la qualité de vie des résidents.

- **Déchets et débris:** La construction d'infrastructures génère souvent des déchets de construction et des débris, qui peuvent contaminer les sols, les cours d'eau et les paysages environnants s'ils ne sont pas correctement gérés.

Ces types de projets dits d'infrastructure peuvent avoir un large éventail d'impacts sur l'environnement, nécessitant une planification minutieuse, des mesures d'atténuation appropriées et une gestion responsable pour minimiser les effets négatifs sur les écosystèmes et les communautés locales. C'est à ce titre que plusieurs outils sont prévus dans le *Décret n° 2022-390 du 13 Juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin*, afin d'assurer la prise en compte des dimensions sociales et environnementales dans les projets.

Dans la droite ligne des actions inscrit au PAG 2021-2026, et au regard du contexte actuel, le Gouvernement entend continuer à travailler pour que les activités économiques des commerçants et entreprises prospèrent durablement et que les conditions de vie de tous les citoyens s'améliorent (MEF, 2024, p. 11). Pour y parvenir, les indicateurs macroéconomiques et budgétaires pour l'année 2024 qui ont servi à l'élaboration du budget d'exercice 2024 prennent pour hypothèse la bonne reprise des activités commerciales. S'il est vrai que le processus budgétaire devrait impliquer différents acteurs et institutions dont les populations ou plus précisément des acteurs de la société civile, il n'en demeure pas moins que les contribuables rencontrés dans le cadre de cette étude ont dans une majorité étonnante indiqués ne pas être associés, ne pas connaître le processus budgétaire et enfin ne pas savoir concrètement ce qui fonde le budget de l'État. La figure ci-dessous présente la répartition des contribuables rencontrés suivant qu'ils connaissent ou non le processus d'élaboration du budget de l'État.

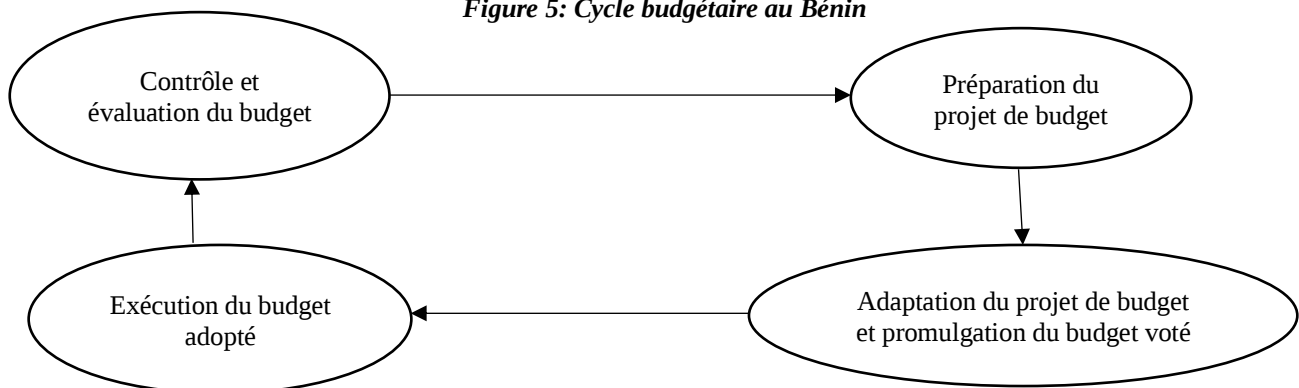
Figure 4 : Connaissance du processus d'élaboration du budget de l'État



Source : Auteurs, 2024

Il ressort de cette répartition que seuls 29 des 100 contribuables investigués (soit 29%) ont une connaissance du processus budgétaire au Bénin, et ce, alors même que celui-ci est vulgarisé au travers de plusieurs documents édités par le Ministère de l'Economie et des Finances. Le processus budgétaire au Bénin comprend essentiellement les quatre grandes étapes ci-après :

Figure 5: Cycle budgétaire au Bénin



Source : Auteurs, 2024

Ainsi, le cycle budgétaire au Bénin commence par la préparation du budget, qui implique la formulation des politiques et des prévisions budgétaires par les ministères et les agences, suivi par l'examen et l'adoption du budget par le parlement. Une fois approuvé, le budget est exécuté par les institutions publiques, avec des mécanismes de contrôle et d'audit mis en place pour assurer la transparence et la responsabilité de l'utilisation des fonds publics.

Pour ce qui est de la sensibilité environnementale du budget de l'État en général et celui de 2024 en particulier, les avis des personnes investiguées (contribuables et autres acteurs) convergent :

« Notre cadre de vie change au jour le jour avec les investissements qui sont réalisés par le gouvernement. Le programme Asphaltage par exemple, en plus de permettre de désenclaver plusieurs quartiers de Cotonou, aura permis à travers les ouvrages d'assainissement qui sont construits ensemble avec les rues de faciliter le drainage des eaux pluviales vers des exutoires, et ainsi à limiter les inondations. Cet investissement, inscrit au budget de l'État, participe donc également à la réalisation d'objectifs environnementaux. »

« La mise en œuvre du projet de modernisation de la gestion de déchets solides ménagers témoigne d'une volonté de réduire l'empreinte environnementale du pays et de promouvoir une économie circulaire. Ce projet dont l'opérationnalisation a conduit à la création de la Société de Gestion des déchets et de Salubrité (SGDS) permet aujourd'hui de maintenir nos villes propres et de générer plusieurs emplois verts. »

« Les subventions accordées par l'État aux agriculteurs pour l'adoption de pratiques agricoles durables et la promotion de l'agroécologie mettent en évidence la reconnaissance de l'agriculture comme un acteur clé de la préservation de l'environnement et de la sécurité alimentaire. »

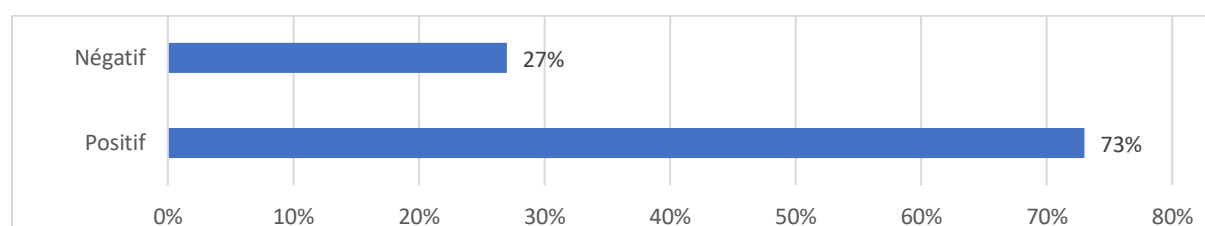
« La construction d'une centrale solaire photovoltaïque à Illoulofin au Bénin démontre l'engagement du gouvernement en faveur d'une transition énergétique durable et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En outre, cet investissement permet de booster le développement économique, car avec de l'électricité, les activités de transformation de produits agricoles peuvent se faire plus aisément. »

« Le flux de touristes que va induire la mise en œuvre des projets de développement touristique inscrits au PAG et financé par le budget national pourrait induire un effet revers, notamment sur le volet environnemental. Les déplacements des touristes, les transports locaux, l'exploitation des infrastructures touristiques et les activités récréatives peuvent entraîner des émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi au changement climatique et à ses effets sur l'environnement. En outre, le tourisme génère souvent une quantité importante de déchets, notamment des déchets plastiques, des emballages et des déchets alimentaires, ce qui peut entraîner une pollution terrestre et marine si ces déchets ne sont pas correctement gérés. ».

« C'est bien conscient de cette sensibilité, et qui n'est pas nouvelle, car tout projet de développement est susceptible d'induire des impacts donnés sur le milieu récepteur de ces interventions qu'il y a des exigences en matière d'études environnementales et sociales qui sont faites aux projets. Cela permet d'anticiper les impacts identifiés en amont et de mettre en place des mesures pour les réduire. Lesdites mesures sont financées par les ressources des projets, et ces ressources proviennent en partie ou même totalement du budget national. Le budget de l'État est donc sensible à l'environnement, un peu comme il l'est au genre. »

La sensibilité environnementale du budget de l'État reflète au regard de ces verbatims l'engagement du gouvernement à prendre en compte les enjeux environnementaux dans ses décisions budgétaires et à promouvoir à travers des mesures adéquates un développement durable et respectueux de l'environnement. Cela nécessite une planification stratégique, une coordination intersectorielle et une volonté politique de garantir que les ressources publiques sont utilisées de manière responsable pour préserver les écosystèmes et les ressources naturelles pour les générations futures. Cette sensibilité peut enfin, et comme présenté par les personnes investiguées, être appréciée différemment selon que l'impact généré est positif ou négatif. Les avis sont cependant partagés sur la qualité de l'impact environnemental des projets du PAG 2021-2026.

Figure 6 : Statut des impacts environnementaux des projets du PAG 2021-2021



Source : Auteurs, 2024

L'impact négatif qui a été plébiscité par certains contribuables investigués (27/100) est justifié en partie par les déplacements de populations induits par les projets mis en œuvre, et notamment les projets de développement urbain (asphaltage, route des pêches, xwlacodji, etc.) et de construction de routes. Amnesty international, dans un rapport intitulé « Chassés pour planter des cocotiers, Expulsions forcées pour le tourisme et l'aménagement du littoral au Bénin », indique par exemple que dans le cadre des travaux relatifs à quatre projets de développement touristique et/ou d'aménagement du littoral, plusieurs milliers de personnes ont été victimes d'expulsions. La mise en œuvre des quatre projets présentés dans ce rapport a en effet abouti à des expulsions forcées massives et des démolitions d'habitations sans préavis suffisant, sans indemnisation équitable et préalable et dans de nombreux cas, sans solution de relogement. Ces allégations sont cependant réfutées par un fonctionnaire du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable :

« Tous les déplacements ainsi que les incidences sur les revenus ou les moyens de subsistance qui sont attribuables au projet en cours de mise en œuvre sont pris en charge. Les personnes concernées et régulièrement recensées sont toujours dédommagées. »

Les projets du PAG 2021-2026 sont donc dans une certaine mesure sensible à l'environnement, et des diligences sont faites pour limiter les impacts négatifs associés à leurs mises en œuvre.

5.1.2. Les impacts environnementaux du budget de l'État exercice 2024

La sensibilité environnementale du budget de l'État au Bénin et dans les autres pays est une question complexe qui nécessite une analyse approfondie des allocations budgétaires et des politiques gouvernementales. Pour mener cette analyse, les secteurs clés tels que l'agriculture et la foresterie, l'énergie, les infrastructures et les transports, le tourisme et la gestion des déchets ont été retenus.

N'ayant pas eu accès aux budgets des ministères sectoriels en charge de ces secteurs clés, nous avons pris dans le cadre de cette recherche, la responsabilité de plutôt analyser les **plans de passations des marchés (PPM)** publiés par ces ministères sur le portail des marchés publics du Bénin (<https://marches-publics.bj/>). Nous estimons que les plans de passation des marchés présentent des prévisions en termes de décaissements sur l'année 2024, et donc, peuvent être assimilés au budget de ces ministères et structures.

Les impacts, de façon générale qui sont induits par la mise en œuvre des activités, projets et programmes dans les secteurs susmentionnés sont **positifs ou négatifs**; positifs en ce sens qu'ils contribuent à accélérer le développement économique et social (durable) du Bénin et négatifs car ils induisent ou peuvent induire des atteintes (majeures ou mineures) sur les composantes environnementales (et sociales) du milieu. Celles négatifs déjà ci-dessus globalement mentionnés, étant spécifiques à chaque projet et connus (ou à connaître) grâce aux évaluations environnementales et sociales réalisées, en cours et/ou planifiées, l'analyse des impacts environnementaux du budget de l'État Exercice 2024 du Bénin examine plus spécifiquement

les prestations intellectuelles⁴ prévues au PPM 2024 des ministères sectoriels à titre de mesures de prévention et de gestion du risque environnemental associé aux différents projets et programmes qu'ils portent. Il est remarqué dans ces PPM qu'outre des prestations classiques en lien avec les évaluations environnementales et sociales de projets (Etudes d'impact, Audit, PARC, etc.), on a d'autres prestations plus générales ou spécifiques au domaine de la structure concernée, mais qui intègre dans la réalisation la prise en compte de l'environnement: étude de faisabilité, étude de référence, études avant-projet (sommaire et détaillée), études architecturales, élaboration de schéma directeur d'aménagement et de gestion, mission de maîtrise d'œuvre, etc. L'analyse des montants prévisionnels associée aux prestations intellectuelles inscrites au PPM de certains ministères a quant à lui permis de réaliser les graphiques suivants :

Figure 7 : Poids financiers des prestations intellectuelles à visée environnementale des PPM



Source : Auteurs, 2024

Le Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable étant le ministère qui assure la mise en œuvre de la politique et des stratégies gouvernementales en matière de gouvernance environnementale au Bénin, son PPM n'a pas été analysé. Toutefois, et tel que le dispose les graphiques ci-dessus présentés, il ressort ce qui suit :

⁴ Le choix s'est porté sur des prestations intellectuelles parce que celles en lien avec les travaux requièrent en majorité en amont à leurs mises en œuvre la réalisation d'études techniques, économiques, sociales et/ou environnementales.

- 38% de prestations intellectuelles ont une visée environnementale pour le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines ;
- 35% de prestations intellectuelles ont une visée environnementale pour le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- 42% de prestations intellectuelles ont une visée environnementale pour le Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- 24% de prestations intellectuelles ont une visée environnementale pour le Ministère de l'Industrie et des Commerce ;
- 47% de prestations intellectuelles ont une visée environnementale pour le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinances ;
- 2% de prestations intellectuelles ont une visée environnementale pour le Ministère du Numérique et de la Digitalisation, alors même que l'empreinte carbone du numérique n'est pas des moindres. Une réalité qui confirme d'ailleurs les conclusions d'une étude réalisée en 2022 au niveau de ce ministère. Faisant l'état des lieux de la prise en compte de la dimension environnementale dans les projets et programmes de ce ministère, cette étude aboutit au fait que sur 13 projets, seuls deux ont fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et social et ont de fait un plan de gestion environnementale et sociale.

En outre, aucune des prestations intellectuelles prévues dans le PPM des trois ministères de l'éducation ; du Ministère des Affaires Etrangères ; du Ministère de la Défense Nationale ; et du Ministère de l'Economie et des Finances n'a de visée environnementale. Toutefois, l'on peut supposer que certains travaux, et notamment ceux en lien avec la construction d'infrastructures diverses prévus dans leurs PPM ont dans leur réalisation des visées environnementales, et ce, comme l'exige le décret 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin.

5.2. Discussions et recommandations

5.2.1. Discussions

Le budget de l'État pour l'exercice 2024 au Bénin montre des signes encourageants en matière de prise en compte des dimensions environnementales (et sociales). Toutefois, la réalisation des objectifs annoncés dépendra de la mise en place de mesures efficaces de suivi et d'évaluation, de la transparence dans la gestion des ressources et de l'engagement continu envers les principes de durabilité et d'équité sociale. Par ailleurs, il est avéré que les différents projets que financent le budget de l'État de cette année ont des impacts négatifs sur les différentes composantes de l'environnement (eau, air, sol, faune, flore et établissements humains) ; raison pour laquelle conformément aux dispositions législatives, des études environnementales diverses sont planifiées dans les Plans de Passation des Marchés des différents ministères et structures de l'État. Des efforts accrus sont cependant nécessaires pour garantir que les bénéfices du budget atteignent tous les segments de la population et contribuent à un développement inclusif et respectueux de l'environnement.

5.2.2. Recommandations

Pour limiter l'impact environnemental négatif du budget de l'État au Bénin, voici quelques recommandations émises par les personnes investiguées :

- **Intégrer des critères environnementaux dans le processus budgétaire** : Il est essentiel d'intégrer des critères environnementaux lors de l'élaboration du budget afin d'assurer l'allocation des ressources budgétaires suffisantes pour promouvoir les secteurs et les projets qui contribuent à la protection de l'environnement. Cela pourrait inclure la réalisation également chaque année d'une note d'analyse de la sensibilité du

budget de l'État à l'environnement⁵ d'une part et des évaluations environnementales et sociales pour tous les projets de développement financés par le gouvernement d'autre part, ainsi que des directives claires pour garantir que les projets prennent en compte les considérations environnementales dès leur conception et promeuvent des pratiques durables.

- **Augmenter les ressources allouées aux initiatives environnementales:** Il est important d'augmenter les ressources budgétaires allouées aux initiatives environnementales, telles que la protection des écosystèmes naturels, la lutte contre la déforestation, la promotion des énergies renouvelables et la gestion durable des ressources naturelles. Cela peut nécessiter une réaffectation des ressources existantes ou la mobilisation de nouveaux financements nationaux et internationaux d'une part et l'implication du secteur privé⁶ d'autre part. Le Bénin à travers le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) est accrédité auprès de plusieurs fonds internationaux (Fonds d'Adaptation, Fonds Vert Climat, Fonds pour l'Environnement Mondial, etc.), il serait utile de bénéficier des ressources de ces fonds pour des actions coordonnées et précises en faveur des différentes problématiques environnementales auquel doit faire face le pays.
- **Encourager davantage la transition vers une économie circulaire:** Le gouvernement peut encourager la transition vers une économie circulaire en adoptant des politiques et des programmes visant à réduire, réutiliser et recycler les déchets dans les principaux secteurs économiques du pays (agroalimentaire, agriculture, énergie, construction, etc.). Cela peut inclure des incitations fiscales pour les entreprises qui adoptent des pratiques durables, ainsi que des programmes de sensibilisation pour encourager les comportements éco-responsables chez les citoyens. Il s'agira également d'opérationnaliser les propositions qui seront inscrites dans la feuille de route pour l'économie circulaire qui est actuellement en cours d'élaboration grâce au *Multi-country Project for National Circular Economy Roadmaps* de la Banque Africaine de Développement.
- **Renforcer les capacités institutionnelles :** Renforcer les capacités des institutions gouvernementales chargées de la gestion de l'environnement, notamment en fournissant une formation spécialisée, en améliorant l'accès aux données et aux informations environnementales, et en renforçant la coordination entre les différents ministères et agences. On doit pouvoir répliquer des projets comme le "Projet de Renforcement des Capacités (PRC) nationales pour la gestion des conventions relatives à l'environnement en lien avec les Objectifs de Développement Durable et la mise en place d'un système d'information environnementale". Ce projet financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) avec l'assistance technique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Budget National aura permis d'améliorer la gouvernance des conventions (de sorte à pouvoir saisir les opportunités disponibles auprès des mécanismes financiers de ces conventions), de maximiser les acquis de leur mise en œuvre et de mettre à l'échelle du pays les efforts déployés en la matière.
- **Promouvoir la participation citoyenne :** Il est crucial d'impliquer la société civile et les communautés locales dans le processus budgétaire afin de garantir une prise en compte adéquate des préoccupations environnementales. Cela peut se faire en organisant des consultations publiques, des débats et des forums sur les questions

⁵ Le Bénin a réalisé en 2023 une Note de suivi de l'exécution du budget de l'État sous l'angle genre et pour l'exercice 2024 une note d'analyse de la sensibilité du budget de l'État au genre ; <https://finances.bj/documents/>

⁶ Le financement climatique privé reste encore quasi inexistant au Bénin, ne représentant que 1,4% du total en 2019-2020 ; <https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-de-louest-republique-du-benin/perspectives-economiques-au-benin>

environnementales, et en encourageant la participation active des citoyens dans la planification et la mise en œuvre des initiatives environnementales.

- **Développer des partenariats public-privé et internationaux** : Cela revêt une importance capitale, car cela permet de mobiliser des ressources supplémentaires conséquentes pour appuyer le budget de l'État d'une part et bénéficier de l'expertise technique et financière dans le domaine de l'environnement d'autre part. Cela peut inclure des partenariats avec des entreprises, des organisations non gouvernementales, des institutions de recherche et des bailleurs de fonds internationaux pour soutenir la mise en œuvre d'initiatives environnementales prioritaires et le développement d'innovations.
- **Promouvoir la sensibilisation et l'éducation environnementale** : Développer des programmes de sensibilisation et d'éducation environnementale pour sensibiliser le public aux enjeux environnementaux, promouvoir des comportements durables et encourager la participation citoyenne dans la prise de décision environnementale.
- **Renforcer la surveillance et la responsabilité dans la gestion des ressources environnementales** : Le gouvernement devrait mettre en place des mécanismes de surveillance pour garantir que les fonds alloués à des projets environnementaux sont utilisés de manière efficace et transparente, et que les responsables sont tenus responsables en cas de mauvaise gestion ou de corruption.

En mettant en œuvre ces recommandations, le gouvernement du Bénin peut améliorer la prise en compte de l'environnement dans son budget, favoriser un développement durable et résilient et contribuer à la protection des ressources naturelles pour les générations futures.

6. Conclusion

L'étude de l'impact environnemental du budget de l'État béninois pour l'exercice 2024 met en lumière l'importance cruciale de prendre en compte les considérations environnementales dans les décisions budgétaires et les politiques gouvernementales. Cette analyse approfondie a permis de mettre en évidence plusieurs aspects clés concernant la manière dont les allocations budgétaires affectent les composantes environnementales du pays.

D'une part, des progrès ont été observés dans l'augmentation des investissements dans les secteurs environnementaux clés tels que l'agriculture durable, la préservation des écosystèmes, les énergies renouvelables et la gestion des déchets. Ces initiatives témoignent d'une prise de conscience croissante de l'importance de l'environnement dans la planification budgétaire et du désir du gouvernement de répondre aux défis environnementaux du pays.

D'autre part, des lacunes persistent en ce qui concerne la coordination entre les différents ministères et organismes gouvernementaux, la transparence dans l'allocation des ressources environnementales et l'efficacité des politiques et programmes environnementaux mise en œuvre. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la gouvernance environnementale, améliorer la surveillance et l'évaluation des projets environnementaux et accroître la participation citoyenne dans le processus budgétaire.

En prenant en compte ces observations, il est essentiel que le gouvernement béninois poursuive ses efforts pour intégrer pleinement les considérations environnementales dans ses politiques budgétaires, renforcer la sensibilisation environnementale, promouvoir la transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources environnementales et enfin promouvoir une gestion durable des ressources naturelles. En collaborant avec les parties prenantes nationales et internationales, le Bénin peut progresser vers un avenir plus écologique, résilient et prospère pour tous ses citoyens.

Références

- (1). Abdelmalki, L., & Patrick M. (2010). Économie de l'environnement et du développement durable, De Boeck Supérieur, 224 p.
- (2). Baslé, M. (2019). Le budget de l'État, La Découverte, 128 p.
- (3). Behanzin, P. (2018). Impacts de la composante Gestion des Déchets Solides du second Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD-2) sur la vie des communautés de Porto-Novo, Mémoire de Master Professionnel en Entrepreneuriat et Gestion des Projets, ESGIS, 110 p.
- (4). Benzerafa-Alilat, M., Lamarque D., & Orange G. (2022). Encyclopédie du management public, Institut de la gestion publique et du développement économique, 750 p.
- (5). Bozeman, B. (2007). Public Values and Public Interest: Counterbalancing Economic Individualism. Georgetown University Press, 224 p.
- (6). Bozeman, B., & Slusher, A. (1979). Scarcity and Environmental Stress in Public organizations: A Conjectural Essay, *Administration & Society*, 11 (3), 335-355
- (7). Carson, R. (1962). Silent Spring - The classic that launched the environmental movement, 400 p.
- (8). Chélini, M-P. (2001). Le plan de stabilisation Pinay-Rueff, *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, Paris, Belin, 4ème trimestre, 48, 102- 122
- (9). Daly, H. & Cobb J. (1986). For the Common Good: Redirecting the Economy toward Community, the Environment and a Sustainable Future, *Beacon Press*, Boston, 482 p.
- (10). Dossou, G., Behanzin, P. & Saïnou, J. (2021). Les politiques publiques à l'épreuve de la participation : l'expérience des projets de développement urbain au Bénin (Cas du Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation), *International Social Sciences & Management Journal*, Numéro Territoire et Ressources Spécifiques, 5, 148-175
- (11). Emily, M., Md Sarwar, H., Ali A., & Chinwe I. S. (2022). Shocks, socio-economic status, and food security across Kenya: Policy implications for achieving the Zero Hunger goal, *Environmental Research Letters*, 17 (9), 16 p.
- (12). FMI (2002). Aspects budgétaires du développement durable, Série des brochures, No 54-F, Préparé pour le Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, 45 p.
- (13). GIZ (2023). Réforme des Finances publiques pour l'atteinte des ODD et le Renforcement de la Mobilisation des recettes de l'État (ReFORME), Fiche de projet, 2 p.
- (14). Gouvernement français (2022). Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État, 212p.
- (15). Guy, P., & John, P. (1998). Governance without Government? Rethinking Public Administration, *Journal of Public Administration Research and Theory*, 8 (2), 232-233.
- (16). Huart. F. (2016). Économie des finances publiques – Cours, Paris, Dunod, 320 p.
- (17). INStAD (2023). Note sur la pauvreté en 2022, 4 p.
- (18). Joder, M., & Grosse, A. (2022). La budgétisation environnementale de l'État (ou budget vert): un instrument budgétaire innovant et prometteur, *Gestion & finances publiques*, 102 (1), 10-16
- (19). Larhant, M. (2016). Les finances de l'ONU : Ou la crise permanente, Presses de Sciences Po, 166 p.
- (20). Le Centre Parlementaire (2013). Le Processus Budgétaire en Afrique - Une étude comparative dans sept pays, 59 p.
- (21). Lepinay, T. (2022). Qu'est-ce qu'un budget sincère ? Les lois de finances entre juridicisation et politisation, *Droit et société*, 3 (112), 599-619.

- (22). Ministère de l'Economie et des Finances (2024). Loi des finances Gestion 2024 – Budget du Citoyen, Direction Générale du Budget, 72 p.
- (23). Ministère de l'Economie et des Finances (2024). Mon livret de poche pour tout comprendre le budget de l'État 2024, 66 p.
- (24). Ministère du Numérique et de la Digitalisation (2022) État des lieux de la prise en compte de la dimension environnementale dans les actions mises en œuvre dans les secteurs du numérique, de la digitalisation et des médias, 70 p.
- (25). Moussaoui, N. & Bouzahzah, M. (2023). La budgétisation verte un mécanisme d'alignement des budgets locaux et régionaux sur les objectifs climatiques et environnementaux dans les collectivités territoriales au Maroc, *International Journal of Economic Studies and Management*, Vol 3, No.4, pp 1145-1157
- (26). Naess, A. (1973). The Shallow and the Deep, Long-Range Ecology Movement, *Inquiry*, n°16, p. 95-100.
- (27). Neil, B., Tilley, H., Trujillo, N. C., Tumushabe, G., Welham B., & Yanda, P.(2013). Measuring the effectiveness of public climate finance delivery at the national level, Overseas Development Institute, 20 p.
- (28). OCDE (2019). Green Budgeting: Towards a Common Framework
- (29). OCDE (2022). Aligner les budgets des gouvernements régionaux et locaux avec les objectifs climatiques et environnementaux : Pratiques et lignes directrices en matière de budgétisation verte, 181 p.
- (30). Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons The evolution of institutions for collective action*, Cambridge University Press, 280 p.
- (31). Pierre, A., Lanmafankpotin, G., Revéret, J-P., Yonkeu, S. (2020). L'évaluation des impacts sur l'environnement – Processus, acteurs et pratique pour un développement durable, 4ème édition, Presses Internationales Polytechnique, 970 p.
- (32). Saïnou, J., Behanzin, P., Dossou, G., Agbandji, L., & Johnson, I. (2019). Analyse des possibilités d'appropriation des cibles environnementales des ODD dans les Plans de Développement Communaux : Cas de la commune d'Abomey-Calavi au Bénin – *Environmental and Water Sciences, public Health and Territorial Intelligence Journal*, 3 (3), 209-220
- (33). Stiglitz, J. E., Sen, A. K. & Fitoussin, J-P. (2009). Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, présidence de la République, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, 324 p.

Annexe 1

Tableau : Composantes environnementales potentiellement affectées

Principaux projets du PAG 2021-2026	Principales composantes environnementales potentiellement affectées par ces projets					
	Air	Eau	Sol	Faune	Flore	Etablissements humains
Pilier 1 : Renforcement de la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance						
Construction et équipement des juridictions et établissements pénitentiaires	X	X	X	X	X	X
Construction et équipement des 12 cités administratives départementales	X	X	X	X	X	X
Construction du Centre de Formation pour l'Administration Locale (CeFAL)	X	X	X	X	X	X
Développement de la vidéo protection			X	X		X
Construction et équipement des infrastructures de secours	X	X	X	X	X	X
Construction et Equipement de la Résidence du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et réhabilitation des Infrastructures du Ministère	X	X	X	X	X	X
Pilier 2 : Transformation structurelle de l'économie						
Construction des bâtiments des régies financières de l'État	X	X	X	X	X	X
Reconstruction de la RNIE 2 Cotonou-Allada-Bohicon-Dassa (207 km)	X	X	X	X	X	X
Construction de l'échangeur de Vèdoko à Cotonou	X	X	X	X	X	X
Dédoublage de la route Sèmè-Porto-Novo par la droite (10 km) et construction d'un nouveau pont en 2x2	X	X	X	X	X	X
Aménagement et bitumage de la route des pêches (phase 2) et de la corniche Est de Cotonou	X	X	X	X	X	X
Modernisation et extension du Port de Cotonou	X	X	X	X	X	X
Construction d'un nouvel Aéroport international à Glo-Djigbé	X	X	X	X	X	X
Rénovation et extension de l'Aéroport international Cardinal Bernadin Gantin de Cadjèhoun	X	X	X	X	X	X
Construction du barrage hydroélectrique multifonctions de Dogo bis (128 MW)	X	X	X	X	X	X
Construction d'une Centrale turbine à gaz à Maria-Gléta (40 MW)	X	X	X	X	X	X
Construction d'une Centrale thermique de 143 MW dans la Zone Economique Spéciale de Glo-Djigbé	X	X	X	X	X	X
Accès durable et sécurisé du Bénin à l'énergie électrique	X	X	X	X	X	
Déploiement Internet Haut et Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire national (phase 2)	X		X	X	X	
Mise en œuvre de l'Administration Intelligente ou SMART GOUV (phase 2)	X		X		X	
Appui à la production vivrière et renforcement de la résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines		X	X		X	X
Projet des centres d'innovations vertes pour le secteur agroalimentaire		X	X		X	X
Appui à la transition agroécologique dans les zones cotonnières du Bénin phase 2	X	X	X		X	X
Développement de la filière palmier à huile		X	X		X	

Principaux projets du PAG 2021-2026	Principales composantes environnementales potentiellement affectées par ces projets					
	Air	Eau	Sol	Faune	Flore	Etablissements humains
Développement des filières à haute valeur ajoutée (ananas, anacarde et cultures maraîchères)		X	X			X
Développement des filières conventionnelles (riz, maïs et manioc)		X	X			X
Développement, valorisation durable et de gestion intégrée des équipements et aménagements hydroagricoles		X	X			
Protection et réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire		X	X			X
Développement des filières lait, viande et œuf de table		X	X	X	X	
Promotion de la sédentarisation des troupeaux de ruminants au Bénin		X	X	X	X	
Construction des arènes culturelles	X	X	X	X	X	X
Construction du musée de l'épopée des amazones et des rois du Danhomè	X	X	X	X	X	X
Construction du musée international des arts et civilisations Vaudou/Orisha à Porto Novo (musées Adandé et Honmé)	X	X	X	X	X	X
Aménagement d'une station balnéaire d'exception à Avlékété	X	X	X	X	X	X
Réinvention de la cité lacustre de Ganvié	X	X	X	X	X	X
Construction d'un complexe touristique «Marina» près de la Porte du non-retour à Djégbadji - Ouidah	X	X	X	X	X	X
Construction et modernisation de 36 marchés urbains et régionaux	X	X	X	X	X	X
Construction et Equipement de salles de Classe et d'infrastructures administratives pour l'enseignement primaire et maternel	X	X	X	X	X	X
Mise en place de 30 lycées techniques agricoles modernes et de 7 écoles de métiers de référence	X	X	X	X	X	X
Construction de 6 Lycées Scientifiques et 2 écoles normales	X	X	X	X	X	X
Construction et équipement des salles de classe, des laboratoires et des bibliothèques dans les collèges	X	X	X	X	X	X
Construction et équipement des centres universitaires et infrastructures sociales	X	X	X	X	X	X
Pilier 3 : Amélioration du bien-être social des populations						
Modernisation des Espaces Publics de Protection Sociale			X			
Construction et équipement d'un Centre Hospitalier et Universitaire général, d'un hôpital pédiatrique de référence et d'un funérarium à Togbin	X	X	X	X	X	X
Construction et équipement d'un Institut Mère Nouveau-Né de niveau III à Fidjrossè	X	X	X	X	X	X
Construction et équipement d'un centre national hospitalier et universitaire de Psychiatrie à Allada	X	X	X	X	X	X
Acquisition de 200 ambulances et développement d'un schéma de transport sanitaire intégrant le SAMU	X					
Projet de promotion et de développement de télé-médecine (e-santé)						
Mise en place d'une solution digitale de traçabilité des produits de santé (e-pharmacie)						

Principaux projets du PAG 2021-2026	Principales composantes environnementales potentiellement affectées par ces projets					
	Air	Eau	Sol	Faune	Flore	Etablissements humains
Construction et équipement du laboratoire national de contrôle de qualité des produits de santé et de l'eau		X	X	X	X	X
Extension et interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable de Cotonou et Abomey-Calavi pour l'accès universel		X	X		X	X
Construction et réhabilitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable au profit des écoles à cantine		X	X	X	X	X
Renforcement du système d'alimentation en eau potable des villes de Savè, Dassa-Zoumé et Glazoué à partir des eaux de surface		X	X	X	X	X
Construction de 11 barrages multifonctions dans le bassin de l'Ouémé		X	X	X	X	X
Construction d'une mini raffinerie		X	X	X	X	X
Construction d'une académie de football de jeunes filles à Lokossa		X	X	X	X	X
Construction du complexe sportif et culturel UNAFRICA		X	X	X	X	X
Construction ou réhabilitation de stades communaux de type omnisport		X	X	X	X	X
Programme de verdissement du Grand Nokoué			X		X	
Gestion intégrée des produits chimiques et déchets d'équipements électriques, électroniques et électroménagers	X	X	X	X	X	X
Réhabilitation des voiries urbaines « Asphaltage » phase B	X	X	X	X	X	X
Modernisation de la gestion des boues de vidange et eaux usées	X	X	X	X	X	X
Aménagement foncier et paysager de la route des pêches	X	X	X	X	X	X
Construction et rénovation des bâtiments administratifs	X	X	X	X	X	X
Protection du Littoral contre l'érosion côtière et développement de la résilience des zones côtières	X	X	X	X	X	X
Modernisation de la gestion des déchets solides ménagers dans les grandes villes du Bénin	X	X	X	X	X	X
Développement de l'infrastructure géographique de base et du cadastre	X	X	X	X	X	X
Développement de programme immobilier d'habitat social et économique (20.000 logements)	X	X	X	X	X	X
Programme d'assainissement, d'aménagement et de développement économique des lacs et lagunes	X	X	X	X	X	X
Création d'un complexe international (conférences et théâtres) à Cotonou et d'un complexe Mall-Galerie commerciale-piscine au stade GMK	X	X	X	X	X	X
Programme d'assainissement pluvial des villes secondaires (phases 1 et 2)	X	X	X	X	X	X
Construction d'une aréna moderne de basketball à Kouhounou (Cotonou)	X	X	X	X	X	X
Construction d'un boulodrome de 2 500 places	X	X	X	X	X	X

Source : Auteurs, 2024